



UNIVERSITÉ DE NANTES



Secrétariat aux Affaires Générales

Projet d'action internationale à l'initiative d'un groupe d'étudiants de M1 et M2 MEEF EPD, MEF et EFTP

Recommandations pour la constitution du dossier :

1) Cadre institutionnel :

L'IUFM autorise les étudiants à construire, à leur initiative, des projets internationaux impliquant une mobilité à l'étranger pendant les 2 années de master. Ces projets sont conçus et mis en œuvre par les étudiants eux-mêmes, en dehors des programmes européens ou des conventions conclues par l'IUFM.

Dans ce contexte, le parcours de étudiants est aménagé afin de permettre cette mobilité pendant une période autorisée par le groupe de travail « Relations Internationales » de l'IUFM. A cette période peut s'ajouter une période de vacances (celles d'hiver par exemple), permettant ainsi une mobilité d'une durée plus longue.

Les projets ne sont pas individuels mais collectifs, impliquant donc au moins deux étudiants. Si aucun effectif maximum n'a été fixé, il demeure essentiel que chaque étudiant soit actif dans le projet et les grands groupes sont exclus.

2) Nature des projets :

Le projet est un projet de formation qui implique une dimension professionnelle. Il ne peut consister en une simple phase d'observation mais doit comporter un volet d'activités à réaliser au sein de classes étrangères (pratique accompagnée), expérience sur laquelle pourra ensuite s'exercer un travail dans le cadre du master.

Beaucoup de projets ont jusqu'à présent mis l'accent sur la dimension interculturelle des actions internationales (découverte d'une culture étrangère et présentation de la culture française à des élèves étrangers). Il convient néanmoins de ne pas négliger la dimension disciplinaire : travail comparé sur la représentation des disciplines, parfois très diverse selon les pays, et les modalités de leur enseignement.

Les étudiants devront pouvoir rendre compte, à leur retour, des apports qu'a permis une telle action dans leur formation.

Il est souhaitable que les étudiants maîtrisent individuellement la langue de communication qui sera utilisée pendant le stage à l'étranger, de manière à être autonomes sur le plan linguistique pendant la période de mobilité.

3) Dépôt des projets :

Les étudiants trouveront ci-joint une fiche succincte de description du projet, qui doit être remise au secrétariat du site le **15 novembre 2010**.

Les projets seront présentés au groupe de travail « Relations internationales » qui se réunira courant novembre. Après sa réunion, le groupe de travail pourra éventuellement demander des compléments d'information sur certains projets.

Sauf avis explicitement négatif du groupe de travail, qui sera communiqué aux étudiants concernés, les projets seront alors considérés comme validés dans leurs lignes principales (nombre d'étudiants, destination, identité du partenaire, objets de travail).

Les étudiants construiront ensuite leur projet de façon plus élaborée. Un dossier, constitué sous forme libre, sera ensuite transmis au secrétariat du site de formation. Ce dossier détaillera le projet en termes d'activités et d'objectifs, et précisera les coordonnées des partenaires étrangers.

4) Demandes de subvention :

Les dépenses liées à ces projets sont autofinancées par les stagiaires, sauf octroi d'une subvention extérieure à l'IUFM ou attribuée éventuellement par le groupe de travail « relations internationales » de l'IUFM.

Les demandes de subvention adressées à des collectivités territoriales ou des villes seront transmises sous couvert du service relations internationales de l'IUFM, afin d'éviter une dispersion des demandes qui serait préjudiciable à leur traitement.

Exemple : la ville de Nantes est susceptible d'octroyer des «bourses villes jumelles » aux stagiaires qui développeront des projets avec des villes jumelées avec Nantes (Rufisque au Sénégal, Tbilissi en Géorgie...)

Il est possible également de solliciter des aides financières auprès de Solidarité Laïque : association qui regroupe des organisations (CASDEN, MAIF, GMF...) liées à l'Enseignement public et qui soutient des projets étudiants liés à la défense des droits fondamentaux (dépôt des dossiers pour le 26 novembre 2010). Se renseigner à ce sujet auprès de Sandrine LEMAIRE, directrice adjointe de l'IUFM (sandrine.lemaire@univ-nantes.fr).

5) Renseignements :

Le service « relations internationales » de l'IUFM est disponible pour des renseignements techniques sur la construction des projets.

Les étudiants peuvent s'adresser en premier lieu aux correspondants « relations internationales » des sites de formation :

| | | |
|------------------|-------------------|--|
| - NANTES : | Jean-Michel BLAIS | jean-michel.blais@univ-nantes.fr |
| - ANGERS : | Dominique RICHARD | dominique.richard@iufm.univ-nantes.fr |
| - LAVAL : | Dominique PICHOT | dominique.pichot@iufm.univ-nantes.fr |
| - LE MANS : | Karine BENALI | karine.benali@iufm.univ-nantes.fr |
| - LA ROCHE/YON : | Yannick RAPIN | yannick.rapin@iufm.univ-nantes.fr |

Les étudiants trouveront sur le site du Ministère des Affaires Etrangères français : www.france.diplomatie.fr, rubrique « services et formulaires » puis « conseils aux voyageurs », pays par pays, des informations sur les formalités d'entrée et de séjour à l'étranger (visas, vaccins), la sécurité, la santé, les transports...